



Distr. LIMITEE

UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.12
16 décembre 2022

Original : ANGLAIS

Dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes.

Virtuelle, du 30 janvier au 1^{er} février 2023

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIRES PROTÉGÉES

Cette réunion est convoquée virtuellement. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion par voie électronique afin de les télécharger si nécessaire.

*Ceci a été reproduit sans édition formelle

ACRONYMES

AMG	Aire marine gérée
AMP	Aire marine protégée
AP	Aire protégée
CaMPAM	Réseau et forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes
CAR	Centre d'Activité Régional
CAR-SPAW	Centre d'activités régionales pour le Protocole relatif aux Aires et vie sauvage spécialement protégées de la région des Caraïbes.
COP	Conférence des Parties
FNPA	Fundacion Parke Nacional Aruba
GT	Groupe de travail
OFB	Office Français de la Biodiversité
ONG	Organisation non gouvernementale
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes
PMA	Parke Marino Aruba
PNMM	Parc naturel marin de la Martinique
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
RAN	Réseau d'activités régionales
SPAW	Aires et vie sauvage spécialement protégées
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
UTC	Unité de coordination transitoire

I. INTRODUCTION

1. La première réunion des parties contractantes (COP) du Protocole SPAW, à La Havane (24-25 septembre 2001), dans sa décision I.7, a attribué "des mandats spécifiques au STAC pour la création de groupes de travail *ad hoc* afin de traiter les thèmes qui, en raison de leur complexité ou de leur niveau de spécialisation, requièrent [une attention particulière]".
2. Quatre (4) de ces groupes de travail *ad hoc* ont été créés pour être consacrés respectivement aux aires protégées, aux espèces, aux exemptions et le plus récent, aux sargasses. Les groupes de travail sont établis par le STAC et fonctionnent selon des termes de référence.¹ Les résultats de chaque groupe de travail dépendent des tâches qui lui sont assignées par le STAC.²

I.1 Mandat et composition

3. Le groupe de travail du STAC SPAW sur les aires protégées a été chargé des tâches suivantes par le STAC³ :

Tâches obligatoires :

- ✓ Examiner et fournir la base des recommandations sur les propositions des Parties contractantes visant à ajouter de nouvelles aires protégées aux annexes du Protocole SPAW ("Tâche 1" aux fins du présent rapport);
- ✓ Revoir, le cas échéant, la procédure par laquelle les Parties contractantes peuvent proposer de nouvelles aires protégées à inscrire sur la liste des sites SPAW ("Tâche 3" aux fins du présent rapport).

Tâches spécifiques, telles que mandatées par le STAC9 :

- ✓ Examiner la proposition du gouvernement d'Aruba en tant que partie du Royaume des Pays-Bas d'inclure Parke Marino Aruba dans la liste SPAW des aires protégées pour les discussions futures au STAC10 et l'examen ultérieur de la COP12 (inclus dans la "tâche 1" aux fins du présent rapport).
- ✓ En collaboration avec le Secrétariat et le CAR-SPAW, selon le cas, examiner les recommandations présentées dans l'"Évaluation de l'impact et de l'efficacité du CaMPAM" (UNEP(DEPI)/CAR WG42/INF.41 Add.1) et l'"Évaluation de la connectivité entre les aires protégées répertoriées dans le SPAW pour guider le développement du réseau écologique fonctionnel des aires protégées dans les Caraïbes" (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10) et présenter un document d'options au STAC 10 qui évalue la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations et suggère des moyens possibles de le faire à court, moyen et long terme ("Tâche 2" aux fins du présent rapport).
- ✓ Examiner la procédure par laquelle les Parties contractantes peuvent proposer de nouvelles aires protégées à inscrire sur la liste des sites SPAW et préparer des suggestions pour simplifier et rationaliser le processus à prendre en considération au cours de la prochaine période biennale pour les discussions futures au STAC10 et l'examen ultérieur à la COP12 (inclus dans la "tâche 3" aux fins du présent rapport).

4. Le groupe de travail actuel sur les aires protégées (AP) est composé de 18 experts, 16 nommés par 8 pays, et 2 nommés par des observateurs ou indépendamment (voir annexe I).

¹ Mandat des groupes de travail *ad hoc* du STAC SPAW, tel qu'approuvé le 11 janvier 2022.

² Tâches et présidences 2021-2022 des groupes de travail *ad hoc* du STAC SPAW, telles qu'approuvées le 11 janvier 2022.

³ Ibid.

II. TRAVAUX MENÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021-2022

TÂCHE 1 – Examiner et fournir la base des recommandations sur les propositions des parties contractantes visant à ajouter de nouvelles aires protégées aux annexes du Protocole SPAW

Parke Marino Aruba

(UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.11 &
UNEP(DEPI)/CAR WG 43/INF 12)

Méthodologie

5. La demande d'Aruba d'inclure le Parke Marino Aruba (PMA) dans la liste des sites SPAW a suivi le même processus que les examens précédents.
6. Le CAR-SPAW procède comme suit afin d'évaluer les propositions ;
 - i) Les experts du groupe de travail sur les aires protégées (GT AP) examinent la proposition ;
 - ii) Un rapport provisoire est établi, comprenant une analyse des points jugés manquants ;
 - iii) Elle est envoyée au pays pour obtenir des informations supplémentaires ;
 - iv) Les informations reçues sont communiquées aux experts pour un examen final ;
 - v) Le groupe de travail conclut s'il soutient ou non la proposition.
7. La proposition d'Aruba pour l'inclusion du PMA dans la liste des sites SPAW a été soumise au secrétariat SPAW pour examen le 31 janvier 2021. L'accusé de réception a été envoyé le 1er février 2021 par le secrétariat SPAW.
 - i) Le processus d'examen de la proposition par les experts du GT AP a été présenté lors de la réunion de lancement des groupes de travail, le 31 mai 2022. Un groupe spécifique a été formé par trois (3) experts volontaires pour examiner la proposition en utilisant un tableau d'évaluation élaboré par le CAR-SPAW afin de faciliter le processus de consultation et d'évaluation.
8. La proposition a été examinée par les experts du GT AP par le biais d'outils de collaboration en ligne tels que les documents Google et la plateforme Teamwork, et a été soutenue par la réalisation d'un tableau d'évaluation fourni par le CAR-SPAW.
 - ii-iii) Le 8 juillet, le CAR-SPAW a convoqué le groupe de base dans une réunion en ligne afin de discuter de leur évaluation initiale de la proposition d'Aruba et de recueillir leurs remarques, qui ont été partagées avec le pays soumissionnaire. Un rapport d'évaluation provisoire de la proposition d'Aruba a été rédigé par le CAR-SPAW et partagé avec les experts du GT AP pour consultation, validation et recommandations.
 - iv) Les commentaires et justifications d'Aruba, Royaume des Pays-Bas, ont été envoyés le 5 août 2022 et le 12 août 2022 pour répondre aux questions des experts. Ces éléments ont permis d'élaborer le tableau d'évaluation.
 - v) Le 25 août, le CAR-SPAW a convoqué tous les experts du GT AP à une dernière réunion en ligne pour valider le tableau et finaliser l'évaluation. Deux (2) experts ont répondu à l'invitation et ont discuté de l'inscription du PMA. D'autres experts qui n'ont pas pu assister à la réunion ont partagé leur position à travers les outils de collaboration en ligne et les e-mails. Ces éléments ont permis de finaliser le rapport d'évaluation pour le soumettre au STAC 10.

9. Le CAR-SPAW a encouragé les experts à participer aux discussions sur la proposition soumise par Aruba et a souligné qu'il aurait été pertinent d'avoir plus d'avis d'experts pendant le processus d'évaluation.

Résultats et faits marquants

10. Les experts ont remercié Aruba pour avoir soumis sa proposition et ont reconnu que beaucoup de travail et d'efforts ont été faits pour rédiger la proposition.
11. Cependant, la proposition manque d'informations et de précisions cruciales pour remplir tous les critères.
12. Tout au long du processus de consultation, les experts ont souligné que la quantité et le détail des données/informations actuellement disponibles dans la proposition sont insuffisants pour justifier l'inscription du PMA au sein du Protocole SPAW.
13. Selon eux, les données sur les critères écologiques sont très générales et les données sur les critères culturels et socio-économiques font défaut. Les informations fournies pour les critères liés à la planification et aux mesures de gestion et de protection, ainsi qu'à l'évaluation sont également très faibles.
14. Les informations supplémentaires fournies sur demande par le pays soumissionnaire ont permis aux experts de combler certaines lacunes identifiées, mais n'étaient pas suffisantes pour couvrir et valider les critères obligatoires.
15. Selon les experts, la proposition manque de détails sur les capacités (humaines, équipements, infrastructures et financements) pour surveiller les quatre sites et comprendre comment mettre en œuvre les principaux objectifs de conservation ainsi que les évaluer par rapport aux indicateurs définis. Ils ont souligné des lacunes en ce qui concerne les mesures mises en place pour évaluer l'efficacité de la gestion et le succès de la conservation.
16. De même, la proposition manque de détails concernant le mécanisme de réglementation mis en place pour faire respecter le cadre juridique avec un zonage clair des activités humaines dans le site proposé, montrant des lacunes dans la gestion, la protection et la résilience des habitats et des populations d'espèces.
17. Les experts se sont également demandés si les discussions en cours entre l'entité gouvernementale et la direction du parc désigné concernant l'organisation de la Fundacion Parke Nacional Aruba (FPNA) pouvaient avoir un impact sur la gestion de l'aire marine protégée.
18. Les experts ont exprimé des difficultés à évaluer le dossier contenant des informations fragmentées fournies après la soumission officielle.
19. Les experts ont recommandé que la demande actuelle soit considérée comme prématurée en raison des éléments manquants et ont invité Aruba à renforcer la proposition pour une nouvelle soumission une fois que les lacunes identifiées auront été comblées.
20. Plus généralement, les experts ont également recommandé que toutes les nouvelles demandes d'inscription de aires protégées sur la liste du Protocole SPAW comprennent un plan de gestion en vigueur et un rapport d'évaluation des performances afin d'être prises en compte pour l'inscription.

Parc naturel marin de la Martinique

(UNEP(DEPI)/CAR WG 43/INF 14 &
UNEP(DEPI)/CAR WG 43/INF 15)

Méthodologie

21. La demande du gouvernement français d'inclure le Parc Naturel Marin de la Martinique (PNMM) dans la liste des sites SPAW a suivi le même processus que les révisions précédentes pour le PMA.

22. Le CAR-SPAW procède comme suit afin d'évaluer les propositions ;
- i) Les experts du GT AP examinent la proposition ;
 - ii) Un rapport provisoire est établi, comprenant une analyse des points jugés manquants ;
 - iii) Elle est envoyée au pays pour obtenir des informations supplémentaires ;
 - iv) Les informations reçues sont communiquées aux experts pour un examen final ;
 - v) Le groupe de travail conclut s'il soutient ou non la proposition.
23. La proposition de la France pour l'inclusion du PNMM dans les sites classés SPAW a été soumise à l'examen du CAR-SPAW le 29 juillet 2022. L'accusé de réception a été envoyé le 1er août 2022 par le CAR-SPAW.
- i) Le processus d'examen de la proposition par les experts du GT AP a été mentionné lors de la réunion de lancement des groupes de travail, le 31 mai 2022.
24. Deux (2) experts se sont portés volontaires pour former un groupe restreint chargé d'examiner cette proposition et de remplir un tableau d'évaluation.
25. La proposition a été soumise à une série d'examens, réalisés par les experts au moyen d'outils de collaboration en ligne tels que Google Drive et la plateforme Teamwork. Cette évaluation a été soutenue par la réalisation d'un tableau d'évaluation
26. Après réalisation initiale du tableau d'évaluation et l'échange de courriels avec le groupe principal, le CAR-SPAW a organisé une réunion avec les experts du GT AP pour évaluer la proposition de la Martinique.
- ii-iii) Le 6 septembre 2022, trois (3) experts se sont réunis en ligne pour discuter de la proposition et ont fait des remarques qui ont été partagées avec le pays soumissionnaire. D'autres experts qui n'ont pas pu assister à la réunion ont partagé leur position à travers les outils de collaboration en ligne et les emails. Sur la base de ces remarques, le CAR SPAW a élaboré un rapport d'évaluation préliminaire.
 - iv) Les commentaires et justifications de la France par l'Office français de la biodiversité (OFB) ont été transmis le 20 septembre 2022 au CAR-SPAW pour répondre aux interrogations des experts. Ces éléments ont permis de consolider le tableau d'évaluation.
 - v) Un rapport d'évaluation de la proposition de la Martinique a été finalisé par le CAR-SPAW et partagé avec les experts du GT AP pour validation et recommandations.
27. Dans l'ensemble, le CAR-SPAW a encouragé les experts à participer aux discussions sur la proposition soumise par la France et a souligné qu'il aurait été pertinent d'avoir plus d'avis d'experts pendant le processus d'évaluation.

Résultats et faits marquants

28. Les experts reconnaissent le grand intérêt de la candidature du PNMM et la qualité du dossier.
29. Les critères écologiques, culturels et socio-économiques sont pour la plupart conformes aux exigences/critères du processus d'inscription. Les informations contenues dans la demande montrent que le PNMM a une valeur écologique locale, mais il n'a pas été démontré que le site avait une valeur écologique exceptionnelle ou unique au niveau régional.
30. Les experts ont souligné que les cadres juridiques et de gestion énumérés dans la proposition sont complets et montrent que le parc bénéficie d'un soutien fort du gouvernement français ainsi que d'un organisme de gestion disposant des moyens nécessaires pour mettre en œuvre ce cadre.

31. La proposition comporte une liste complète de mesures et d'indicateurs permettant d'évaluer l'efficacité de la gestion en fonction d'une série d'objectifs. La proposition fournit également une liste claire des institutions qui s'associent au PNMM pour réaliser ces évaluations.
32. Néanmoins, les experts ont souligné que la proposition n'explique pas clairement comment les objectifs énumérés sont alignés sur les objectifs de conservation des réserves naturelles, la protection d'habitats spécifiques et d'espèces vulnérables ainsi que la réduction des menaces et la résilience des processus écologiques.
33. En outre, les experts ont souligné que le dossier aurait pu être renforcé par davantage de détails écologiques pour justifier la rareté, le caractère naturel, la diversité, la connectivité et la résilience du parc.
34. Dans l'ensemble, les experts ont recommandé de soutenir pleinement la proposition de la France d'inclure le parc naturel marin de la Martinique dans la liste des sites SPAW.

TÂCHE 2 – En collaboration avec le Secrétariat et le CAR-SPAW, selon le cas, réviser les recommandations présentées dans l' " Évaluation de l'impact et de l'efficacité du CaMPAM " (UNEP(DEPI)/CAR WG42/INF.41 Add.1) et "Evaluation de la connectivité entre les aires protégées de la liste SPAW pour guider le développement du réseau écologique fonctionnel des aires protégées dans les Caraïbes" (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10) et présenter un document d'options au STAC10 qui évalue la faisabilité de la mise en œuvre des recommandations et suggère des moyens possibles de le faire à court, moyen et long terme. (UNEP(DEPI)CAR WG 43/ INF.8; UNEP(DEPI)CAR WG 43/ INF 9)

Méthodologie

35. La tâche 2 a été menée par un consultant engagé par le secrétariat SPAW qui a été soutenu par le CAR-SPAW et les experts du GT AP.
36. Le 6 juillet 2022, une réunion virtuelle de lancement avec le secrétariat SPAW et l'équipe du CAR-SPAW a permis d'élaborer un document concis et construit collectivement, définissant les dates et les résultats attendus de la consultation.
37. En juillet, des documents ont été fournis par le personnel du Programme des Nations Unies pour l'environnement des Caraïbes (PNUE-PEC). Ces éléments ont été complétés par des recherches supplémentaires en ligne pour établir une base pour la méthodologie de travail proposée afin de développer un ensemble préliminaire d'options pour les deux documents d'évaluation. La méthodologie a été partagée avec les experts pour consultation et révision.
38. La documentation correspondante a été complétée entre juillet et août par des informations recueillies lors de conversations téléphoniques et d'échanges de courriels avec d'anciens responsables de programme SPAW et l'ancienne coordinatrice du Réseau et forum de gestion des aires marines protégées des Caraïbes (CaMPAM). Des commentaires ont été reçus de sept (7) membres du GT AP et des auteurs des documents d'évaluation ainsi que du CAR-SPAW. Tous ces éléments ont été intégrés dans l'élaboration du document présentant les options du CaMPAM et du document présentant celles de connectivité.
39. Une première version du document présentant les options du CaMPAM a été téléchargée sur Google Drive le 1er août 2022 pour être examinée par les experts. La deuxième version de ce document a été partagée le 31 août 2022.
40. Le 22 août 2022, la première version du document relatif aux options de connectivité a été téléchargée sur Google Drive pour être examinée par les experts.
41. Les documents ont été soumis à une série d'examen, réalisés par les experts au moyen d'outils de collaboration en ligne tels que les documents Google et la plateforme Teamwork, ainsi que par des appels téléphoniques et des échanges de courriels.

42. Le 2 septembre 2022, une réunion en ligne a été organisée par le consultant au cours de laquelle les experts du GT AP ont pris connaissance de la deuxième version du document relatif aux options du CaMPAM et de la première version du document présentant les options de connectivité. Seul le document présentant les options du CaMPAM a été discuté. Trois (3) experts ont participé à cette réunion et ont souligné l'importance de concentrer les efforts sur les actions qui peuvent être réalisées de manière réaliste avec des fonds limités. Ils ont également appuyé la nécessité de garantir une approche ascendante afin de mieux prendre en compte les besoins des gestionnaires d'AMP dans le processus d'évaluation.
43. En raison de contraintes de temps, le processus de consultation avec le GT AP n'a pas permis d'organiser une deuxième réunion en ligne. Les deux documents ont donc été finalisés par des échanges de courriels et un travail coopératif sur les documents en ligne. Les experts ont également suggéré que pour un processus consultatif plus fort, il sera nécessaire d'ouvrir de nouvelles opportunités pour une participation approfondie de la plupart des experts du GT AP et peut-être d'envisager l'inclusion de partenaires clés supplémentaires. Par conséquent, le secrétariat SPAW recherche des alternatives pour répondre à ces conseils, permettant ainsi de mener à bien cette tâche.

Résultats et faits marquants

44. Deux documents regroupant des options ont été rédigés par le consultant du PNUE-PEC et examinés par les experts du GT AP. Les documents ont présenté une série de recommandations et au moins trois actions différentes ont été identifiées à court, moyen et long terme. Chaque alternative présente l'objectif souhaité, les indicateurs de suivi et d'évaluation et l'entité responsable proposée.
45. Ces deux documents, axés sur l'amélioration de la connectivité écologique et la coordination des AMP dans la région des Caraïbes, ont été rédigés conjointement car ils sont complémentaires et visent à renforcer la conformité et l'application des initiatives en matière de biodiversité marine.

Document présentant les options du CaMPAM (UNEP(DEPI)CAR WG 43/ INF 8)

46. Le document présentant les options du CaMPAM rassemble les recommandations formulées lors des évaluations de 2016 et 2021 sur l'efficacité du réseau du CaMPAM.
47. Le document rassemble 9 objectifs souhaités et 74 alternatives à court (2 ans), moyen (5 ans) et long terme (10 ans) associés à la mise en œuvre des trois principales recommandations énoncées dans l'"Évaluation de l'impact et de l'efficacité du CaMPAM" (UNEP(DEPI)/CAR WG42/INF.41 Add.1).
48. Les recommandations formulées dans le travail effectué peuvent être séparées en trois parties :
- Améliorer la structure de gouvernance du réseau CaMPAM pour mieux répondre aux besoins des AMP dans une approche ascendante.
 - Développer des accords pour assurer la viabilité financière du réseau.
 - Élaborer un plan de travail pluriannuel actualisé en utilisant une approche ascendante.

Résultats des réunions sur le document présentant les options du CaMPAM :

49. Un (1) expert a rappelé que le but de ce travail est d'analyser la structure d'un CaMPAM rénové, ce qui suggère de définir une vision commune et des objectifs clairs.
50. Les experts ont également souligné la nécessité de savoir ce qui avait été fait précédemment par le biais du Protocole SPAW afin de pouvoir poursuivre les évaluations et les recommandations du réseau CaMPAM (UNEP(DEPI)/CAR WG42/INF.41 Add.1).
51. Ils ont suggéré de baser les recommandations sur le retour d'information et les besoins des membres du CaMPAM (en particulier les gestionnaires de AMP inscrites sur la liste SPAW) par le biais d'une

approche ascendante qui a déjà commencé lors de la précédente évaluation du réseau CaMPAM (UNEP(DEPI)/CAR WG42/INF.41 Add.1). Cela permettra d'obtenir une image plus claire du programme d'action prioritaire du réseau CaMPAM.

52. Les experts ont également souligné le rôle très important du réseau CaMPAM dans la région. Ce rôle doit être unique et en ligne avec les actions déjà initiées dans la région à travers plusieurs réseaux tels que MPA Connect, la Dutch Caribbean Nature Alliance, et Biopama, entre autres, garantissant une collaboration et une coordination plus fortes, menant à une efficacité accrue des AMP face à des défis croissants.

Options préférées du consultant :

53. Le réseau CaMPAM pourrait être réactivé en tant que réseau de second niveau, c'est-à-dire qu'il deviendrait un réseau composé d'autres réseaux incorporés à des organisations et réseaux nationaux, régionaux et sous-régionaux. De cette manière, le CaMPAM peut se concentrer sur l'amélioration de la coordination entre les multiples initiatives régionales / sous-régionales qui agissent actuellement de manière indépendante et assurer la cohérence et les réponses efficaces dont on a tant besoin pour contrer les menaces environnementales et anthropiques croissantes.
54. CaMPAM pourrait amplifier l'impact d'autres réseaux et partenariats existants dans la région des Caraïbes qui travaillent sur des activités axées sur les écosystèmes côtiers et marins. De cette façon, CaMPAM pourrait devenir un lieu de coordination à des niveaux multi-échelle et multiculturels.
55. Le soutien institutionnel du CAR-SPAW reste un élément essentiel pour renforcer le travail de CaMPAM et donner confiance aux investisseurs/donateurs afin de garantir par la suite un financement diversifié pour l'opération CaMPAM.
56. Le Secrétariat SPAW de la Convention de Cartagena et le CAR-SPAW pourraient chercher des moyens de financer à 100% les deux premières années de l'unité de coordination transitoire (UCT) du réseau. Cela pourrait être fait en renforçant la coordination et en joignant les efforts faits par le Secrétariat SPAW, le CAR-SPAW, un groupe sélectionné de parties SPAW ou en suivant les recommandations reçues des différents groupes de travail SPAW. Après cela, le CaMPAM devrait trouver des moyens de répondre à ses besoins financiers.
57. Une approche ascendante du processus de planification à long terme pourrait être menée par l'UTC du CaMPAM.
58. Le succès du CaMPAM dépendra du soutien du secrétariat SPAW, du CAR-SPAW, des parties SPAW, des groupes de travail SPAW et des autres partenaires concernés.
59. Le CaMPAM aurait besoin du soutien actif et de l'implication de différents partenariats et réseaux pour rehausser le profil du réseau CaMPAM et étendre son travail sur la gestion des aires marines protégées et des aires marines gérées (AMG), vers une mise en œuvre efficace des concepts de gestion basée sur les écosystèmes.

Document présentant les options de connectivité (UNEP(DEPI)CAR WG 43/ INF 9)

60. Le document sur les options de connectivité rassemble 12 objectifs souhaités et 87 alternatives de mise en œuvre à court (2 ans), moyen (5 ans) et long terme (10 ans) associés à la mise en œuvre des quatre principales recommandations énoncées dans l' "Évaluation de la connectivité entre les aires protégées répertoriées dans SPAW pour guider le développement du réseau écologique fonctionnel de aires protégées dans la région des Caraïbes " (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.10).
61. Les recommandations peuvent être séparées en quatre parties :
- Améliorer l'efficacité de la conservation marine au niveau régional en développant/étendant les relations de réseau entre les AMP.
 - Faciliter le processus visant à combler les lacunes pour améliorer les inventaires des

habitats et des espèces afin de déterminer le statut et les tendances des écosystèmes clés et des espèces clés.

- Utiliser les informations scientifiques et de surveillance pour évaluer l'état, les tendances et les modèles de connectivité des écosystèmes et des espèces clés.
- Renforcer la communication régionale et la sensibilisation de la communauté afin d'élargir le soutien en faveur d'une meilleure connectivité et de la réalisation des objectifs de conservation.

Options préférées du consultant :

62. Le développement d'un plus grand niveau de connectivité des AMP nécessiterait un dévouement à plein temps, de bonnes compétences en communication et en négociation afin d'aider à établir la confiance entre les parties prenantes dans une région aux caractéristiques et aux dynamiques complexes.
63. Le réseau CaMPAM revigoré pourrait jouer un rôle de coordination de premier plan, nécessaire à l'élaboration de réponses efficaces et complémentaires pour faire face aux menaces environnementales et anthropiques.
64. Cette approche nécessiterait d'étendre la gestion des AMP à la gestion des AMG, et de passer de l'échelle nationale à l'échelle sous-régionale et/ou régionale.
65. Des réponses claires et cohérentes devront être fondées sur des recommandations techniques issues d'approches ascendantes et descendantes, permettant l'intégration de données appropriées.
66. Comme les recommandations peuvent varier selon les communautés et les technologies, l'approche proposée doit être flexible et adaptable.

TÂCHE 3 – Revoir la procédure par laquelle les Parties contractantes peuvent proposer de nouvelles aires protégées à inscrire sur la liste des sites SPAW et préparer des suggestions pour simplifier et rationaliser le processus à prendre en considération au cours de la prochaine période biennale, en vue de discussions futures au STAC10 et d'un examen ultérieur à la COP12.

Méthodologie

67. Le 6 octobre 2022, une réunion virtuelle de lancement avec les experts du GT PA a été organisée par le CAR-SPAW pour lancer la tâche 3.
68. Avant la réunion, les experts ont été invités à réfléchir aux moyens de revoir la procédure par laquelle les Parties peuvent proposer de nouvelles aires protégées.
69. A cette fin, ils ont eu à leur disposition une série de documents disponibles sur Google Drive parmi lesquels, les "Lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées à inscrire sur la liste du Protocole SPAW"⁴, le "Format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour l'inclusion dans la liste SPAW"⁵ et le tableau d'évaluation conçu par le CAR-SPAW.

⁴ Lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées à inscrire sur la liste du Protocole SPAW https://www.car-spaw-rac.org/IMG/pdf/guidelines_a34ba.pdf

⁵ Format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour l'inclusion dans la liste SPAW https://www.car-spaw-rac.org/IMG/pdf/annotated_fo1b69.pdf

70. Le CAR-SPAW a proposé une méthode de travail consistant à revoir les documents fournis sur le Drive et à les modifier en mode suggestion pour recueillir les commentaires des experts.
71. Un (1) expert a guidé la mise en œuvre de la tâche 3 en partageant ses commentaires et les résultats attendus sur les "Lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées à répertorier dans le cadre du Protocole SPAW".
72. Une première ébauche des "Lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées à inscrire sur la liste du Protocole SPAW" a été fournie le 21 octobre 2022.

Résultats et faits marquants

73. Au cours de la réunion, tous les experts ont convenu que le format de candidature actuel est trop compliqué et ont suggéré de revoir certains des critères pour simplifier le processus.
74. Certains experts ont suggéré de se concentrer davantage sur la protection des espèces en examinant si les aires répertoriées protègent toutes ou la plupart des espèces répertoriées dans la SPAW.
75. D'autres experts ont suggéré de se concentrer davantage sur la manière dont les parties contractantes entendent gérer les espèces et les habitats à l'intérieur de leurs aires protégées. Par conséquent, l'adaptation des lignes directrices serait davantage axée sur les aspects de gestion, de renforcement des capacités, de surveillance et de financement.
76. Un (1) expert a recommandé de se concentrer d'abord sur les objectifs du réseau SPAW afin d'identifier les avantages et les objectifs réels pour chaque partie contractante.
77. Pour la plupart des experts, la consolidation du réseau SPAW et la révision du processus d'inscription sont deux éléments liés conformément à l'article 7, "Programme de coopération pour les aires protégées et leur inscription", du [Protocole SPAW](#). Travailler sur ce sujet sera une première étape pour rendre le processus d'inscription plus complet.
78. A cet effet, un (1) expert a suggéré de simplifier dans les "Lignes directrices et critères d'évaluation des aires protégées à répertorier au titre du Protocole SPAW" l'ensemble des caractéristiques du réseau dans la section "principes généraux", en regroupant ces éléments sous un ou deux points.
79. Un (1) expert a suggéré de modifier le paragraphe IV de la section A. "Principes généraux" des "Lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées à inscrire sur la liste du Protocole SPAW".
80. Un (1) expert a suggéré de compléter le paragraphe 10 de la section B. "Critères écologiques, culturels et socio-économiques" des "Lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées à inscrire sur la liste du Protocole SPAW" en faisant référence non seulement à l'article 4 "Création de aires protégées" mais aussi à l'article 6 "Régime de planification et de gestion des aires protégées" du Protocole SPAW. Cet ajout limiterait les demandes des parties contractantes aux aires qui sont effectivement gérées.
81. Un (1) expert a suggéré d'ajouter une référence à un plan de gestion au paragraphe 12 de la section B. des "Lignes directrices et critères pour l'évaluation des aires protégées à inscrire sur la liste du Protocole SPAW".
82. Compte tenu de l'importance de cette tâche pour le réseau SPAW existant et les futures demandes des pays, le CAR-SPAW et les experts du GT AP ont suggéré de continuer à travailler sur la révision du processus d'inscription sur la base du travail initié en 2022 au cours de la prochaine période biennale. Ce travail peut être guidé par les recommandations du STAC 10.

**ANNEXE I : LISTE DES EXPERTS DU GROUPE DE TRAVAIL SPAW SUR LES AIRES
PROTEGEES**

Nom des experts	Affiliation
Adriel Castaneda	Belize
Alicia Nunez	Belize
Ana Maria Gonzalez-Delgadillo	Colombie
Nacor Bolaños-Cubillos	Colombie
Aylem Hernández Ávila	Cuba
Augusto Martínez	Cuba
Juan Luis Gonzalez	République dominicaine
Ricardo Rodriguez	République dominicaine
Cyrille Barnerias	France
Sophie Bedel	France
Tadzio Bervoets	Pays-Bas
Sietske van der Wal	Pays-Bas
Lcda. Digna Barsallo	Panama
Marino Abrego	Panama
Gonzalo Cid	USA
Samantha Dowdell	USA
Emma Doyle	GCFI
Lloyd Gardner	<i>Foundation for Development Planning, Inc.</i>